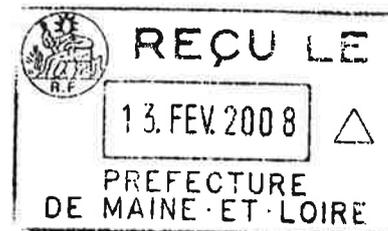


**Syndicat Mixte d'Etudes, d'Aménagement et de Gestion  
du Parc d'Activités Angers-Marcé**

**COMITE SYNDICAL**  
**Séance du 30 janvier 2008**



**5°) AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES ANGERS-MARCE – ZONE  
D'AMENAGEMENT CONCERTÉ – DOSSIER DE REALISATION  
PROGRAMME GLOBAL DES CONSTRUCTIONS – PROGRAMME DES  
EQUIPEMENTS PUBLICS**

M. André LAINARD, Vice-Président, expose :

Par délibération du 21 juin 2006, le Comité Syndical a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) d'Activités économiques d'Angers-Marcé sur une emprise de 87ha environ, délimitée par l'A11, la RD 766 et l'Aéroport.

Le Syndicat Mixte a pour objectifs de prévoir un schéma d'organisation :

- permettant d'accueillir des activités économiques variées (hôtelière, logistique, etc...)
- valorisant la qualité paysagère du site.

Le programme des équipements publics comprend :

- la réalisation de deux accès sur la RD 766 ;
- le prolongement de la voirie interne par une nouvelle voie, vers l'Est, sur un linéaire de 600 m environ ;
- la création d'une voie secondaire en élargissant la voie actuelle ;
- la conservation de l'espace boisé (17ha) ;
- l'aménagement paysager des bassins ;
- l'aménagement de bandes vertes au niveau de la marge de recul le long de la RD 766 ;
- la création, en option, de quatre raquettes pour desservir les lots longeant la RD 766 ;
- la création d'une station d'épuration avec un débit moyen de 7 m<sup>3</sup>/j/ha ;
- la plantation d'arbustes dans la pointe Est de la ZAC (2ha).

Je vous propose :

- d'approuver le dossier de réalisation comprenant :
  - le programme global des constructions de la ZAC Angers-Marcé (art. R.311-7 du Code de l'Urbanisme) ;
  - le programme des équipements publics de cette ZAC ;
  - les modalités prévisionnelles de financement de l'Opération.

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

-----  
**Réunion du 30 janvier 2008**

L'an deux mil huit, le trente janvier à dix-huit heures trente, les délégués du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Etudes, d'Aménagement et de Gestion du Parc d'Activités Angers-Marcé désignés par la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole, la Communauté de Communes du Loir, convoqués par lettre et à domicile, se sont réunis à l'aéroport d'Angers-Marcé à MARCE (Salle Haute du Musée), siège du Syndicat sous la présence de M. André LAINARD, Vice-Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

MM. André LAINARD, André DESPAGNET, Pierre VERNOT, Mme Jeannick BODIN, MM. Raymond PERRON, Jean-Claude GASCOIN, Jean-Paul BOMPAS, Mme Elisabeth MARQUET, MM. Augustin DERSOIR, Marc BERARDI, Jean-Pierre BEAUDOIN, Bernard De La PERRAUDIERE, Jean-Claude FOUQUE, Henri LEBRUN, Mme Véronique RENOUE, MM. Jean-Claude GACHIGNARD, Paul RABOUAN, délégués titulaires.

M. Patrick MERCIER suppléant siégeant en l'absence de M. Patrice DAVIAU,  
M. Noël LUSSON suppléant,  
M. Jacky TOUCHET suppléant.

**ÉTAIENT EXCUSES**

M. Jean-Claude ANTONINI, Daniel RAOUL, Jean-Louis GASCOIN, Dominique SERVANT, Mme Martine BLEGENT, Vincent DULONG, Alain LÉBOUC, Patrice DAVIAU délégués titulaires.

MM. Marc GOUA, Bernard WITASSE, Mme Monique PIROTAIS, délégués suppléants.

**ÉTAIENT ABSENTS**

MM. Bernard DUPRE, délégué titulaire.

M. Daniel PARTHENAY, délégué suppléant.

Les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom, par application des dispositions de l'article L 2121.20, 2° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

**NOMS DES MANDANTS**

M. Jean-Claude ANTONINI  
M. Jean-Louis GASCOIN  
Mme Martine BLEGENT  
M. Vincent DULONG  
M. Daniel RAOUL

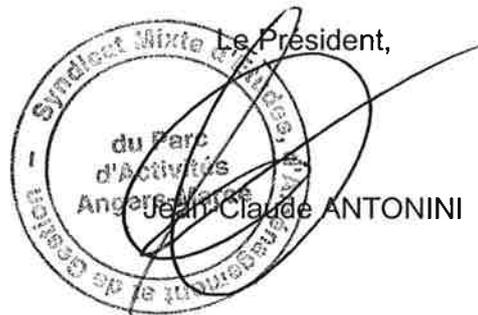
**NOMS DES MANDATAIRES**

M. André DESPAGNET,  
M. Jean-Claude GASCOIN,  
Mme Jeannick BODIN,  
M. Raymond PERRON,  
M. PierreVERNOT.

Le compte rendu de la séance a été affiché au siège du Syndicat le 31 janvier 2008.

- d'insérer dans la presse un résumé de cette délibération (art. R.311-9 du Code de l'Urbanisme) ;
- d'afficher le résumé et la délibération aux sièges du Syndicat Mixte, d'Angers Loire Métropole, de la Communauté de Communes du Loir ;
- de mettre le dossier de réalisation comprenant également l'additif à l'étude d'impact de la ZAC Angers-Marcé à la Consultation du public (ART. R.311-5 §4 du Code de l'Urbanisme) aux sièges du Syndicat Mixte, d'Angers Loire Métropole et de la Communauté de Communes du Loir ;
- de transmettre aux administrations, aux collectivités territoriales concernées, le dossier de réalisation de la ZAC ;
- d'Informer les Organismes Consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine et Loire, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers) ;

**Le Comité Syndical adopte à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Jean-Claude ANTONINI

The image shows a circular official stamp of the 'Syndicat Mixte du Parc d'Activités Angers-Marcé'. The stamp contains the text 'Syndicat Mixte du Parc d'Activités Angers-Marcé' around the perimeter and 'du Parc d'Activités Angers-Marcé' in the center. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, and the name 'Jean-Claude ANTONINI' is printed below it.

100